L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 MARS 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 20 MARS 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins,—porcelaine, faïence, etc.

Par Vincent & Co., rue Douane, éventails, marchandises étrangères et américaines.

Porcelaine! Porcelaine. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy et fils.

La loi sur le revenu interne.

Nouvelles charges imposées à l'importation des vins et esprits.

Le dernier Congrès qui a perdu tant de temps à des débats politiques, n'a pas fait grand chose de bon. Il a passé, néanmoins, une loi d'affaires importante, mais c'est une loi de fisc, sévère dans quelques unes de ses dispositions, indulgente dans quelques autres. [illegible] la taxe interne sur le tabac, maintient l'exemption de toute taxe sur les produits des vignobles des Etats-Unis, mais elle frappe l'importation des vins et esprits de nouvelles charges et les grève de certains frais qui entraînent de sérieux inconvénients pour le commerce.

Nous publions les clauses 11, 12 et 13 de cette loi qui intéressent le commerce d'importation et nous allons en signaler brièvement les côtés défectueux.

L'objet apparent de ces dispositions était de protéger les consommateurs contre la fraude consistant à vendre comme esprits et vins importés, des produits du pays; et si la loi répondait réellement à cet objet, le commerce honnête ne pourrait s'en plaindre, tandis que les consommateurs devraient s'en féliciter.

Malheureusement, un examen attentif de la loi nous a convaincu que le louable objet que nous venons d'indiquer, avait été le moindre souci des employés de M. Sherman, secrétaire du Trésor, qui ont dû rédiger la loi. L'obscurité de la rédaction est telle, en effet, qu'elle laisse au département du Trésor une liberté d'appréciation qui peut être funeste aux importateurs de vins.

Tout d'abord, la loi ne dit pas à quelle époque le nouveau système de timbrer les fûts devra entrer en opération. Cependant, la section 11 interdit de retirer de la Douane, aussitôt après le passage de la loi, les articles importés avant qu'ils aient été inspectés à l'entrepôt et timbrés. Mais, d'un autre côté, la pénalité pour la possession de fûts non timbrés ne s'applique qu'aux importations postérieures au 30 juin. Il y a là une contradiction et le département du Trésor devrait faire cesser toute équivoque, en déclarant qu'il n'entend appliquer la loi dans toutes ses dispositions qu'à partir du 30 juin.

Une autre confusion qui nous paraît encore plus dangereuse, résulte d'une omission qui pourrait bien avoir été volontaire.

La loi exige que les fûts contenant du vin soient timbrés aussi bien que ceux qui contiennent des esprits, mais en établissant une pénalité pour ceux qui rempliront les fûts timbrés après avoir disposé du contenu, sans avoir effacé les timbres, elle dit simplement "qui les rempliront avec des esprit distillés domestiques". Le mot de vins n'est plus prononcé, d'où l'on pourrait conclure qu'il ne sera pas interdit de remplir les fûts timbrés ayant contenu des vins importés avec des vins domestiques, ce qui faciliterait la fraude pour les vins.

Cependant, l'esprit général de la section 12 ne permet guère d'admettre cette exception, car l'obligation d'effacer les timbres et marques s'applique aux fûts ayant contenu "des liqueurs importées" ce qui doit comprendre les vins. L'expression restreinte "esprits distillés domestiques" se retrouve, néanmoins, encore une fois dans la section 13, et cette double omission a quelque chose de suspect. Il sera nécessaire que le département du Trésor s'explique à ce sujet.

Laissant de côté les défauts de rédaction et les omissions, pour nous occuper du fond des dispositions nouvelles, nous dirons que les importateurs n'auraient pas d'objection sérieuse à avoir leurs fûts marqués et timbrés, puisque cela garantirait l'authenticité de l'importation, mais la loi leur impose une condition qu'ils considèrent comme un inconvénient très grave, sans compter qu'elle entraîne des frais additionnels qui s'ajouteront au droit de timbre. Nous voulons parler de la nécessité d'envoyer les fûts importés à la Douane ou dans un des entrepôts de la Douane, d'où ils ne pourront sortir qu'après avoir été inspectés, marqués et timbrés.

Cette condition empêcherait la livraison directe de la marchandise. Or, si l'on considère que presque tous les vins dits de cargaison se vendent sur le quai au débarquement, la modification apporterait une entrave à la rapidité et à la facilité des transactions. Pour les vins ordinaires et les bières, les doubles frais de transport à la Douane et de retrait, équivalant à un cent par gallon, seraient une charge très onéreuse en égard aux faibles bénéfices que laissent ces articles.

Remarquons encore que la loi ne s'applique pas aux liqueurs importées en caisses, ce qui indique que les rédacteurs de la loi ont eu moins en vue de protéger les consommateurs et le commerce honnête d'importation, que de frapper les importateurs de nouvelles exigences fiscales.

Signalons une modification importante de la loi pour certaines industries. Il sera permis aux fabricants d'articles de parfumerie, de médicaments ou de préparations pour l'exportation d'employer des esprits domestiques non taxés.

P. S.—Nous venions d'écrire l'article qui précède, lorsque nous est parvenue la Correspondance Américaine, (publication rédigée à New-York par M. Félix Ancaigne,) du 15 mars, dans laquelle nous trouvons le paragraphe suivant :

LE COMMERCE DES VINS ET SPIRITUEUX.—Un nouveau règlement purement administratif a été élaboré au Département du Trésor, relativement au commerce des liquides. C'est dans l'intention de faciliter le contrôle de la douane et des percepteurs d'impôt, et non point pour entraver la liberté de ce commerce. La meilleure preuve des excellentes intentions de M. Sherman, secrétaire du Trésor, est qu'il a délégué le Chef du Bureau des Douanes à Washington, pour assister à l'assemblée tenue, cette semaine, à New-York, par les principaux importateurs et fabricants. Le colonel Lieber présidait le meeting. On a fait voir que quelques-uns des articles du nouveau règlement tendraient à embarrasser considérablement les négociants, dans la rapidité de leurs affaires, sans offrir plus de garanties au Trésor. M. Renauld a démontré aussi que la rédaction du règlement était si confuse qu'on n'en distinguait pas bien la signification. Il a ajouté qu'il était impossible de savoir s'il s'appliquait aux vins, ou si les esprits importés en bouteilles devaient être timbrés (stamped) ou non. Un comité a été formé, composé de MM. Renauld, pour les eaux-de-vie; Thimothy Stevens, vins; M. T. Allen, distillation; Charles Kraus, vins du Rhin; et H. T. Nichols, ale. Ce comité est chargé de s'entendre avec le Département du Trésor pour les modifications à apporter dans le règlement. On parviendra facilement à s'entendre des deux côtés. En [illegible] ce qui concerne les vins, le Hornblower, de New-York publiait, par une étrange coïncidence, le jour même où le meeting se tenait, un article remarquable dans lequel il exposait combien l'usage de plus en plus répandu des vins de France, d'Allemagne et d'Espagne, avait eu une influence heureuse sur la santé publique en Angleterre où l'importation des vins naturels était entravée le moins possible par les règlementations de la douane et de l'Echiquier.

Service Transatlantique entre la France et la Nouvelle-Orléans.

Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français.

Séance du Samedi 15 Mars 1879.

Le Bureau se réunit sous la présidence de M. Ant. Carrière. Sont présents : MM. A. Carrière, F. Limet, P. Poutz, L. Grand, A. Coutin, F. Laborde, F. Tujague, A. Guillemet.

Lecture est donnée du Rapport reproduit ci-dessous, présenté par MM. L. Grand, P. Poutz, F. Laborde, et ayant pour objet l'établissement d'une ligne régulière de Steamers de la Cie Générale Transatlantique entre le Hâvre et la Nile-Orléans.

Sur motion de M. F. Limet, secondée par M. P. Poutz, M. Victor Maignan est nommé unanimement : Président Honoraire de la Chambre S. C. du C. F.

Sur motion de M. A. Coutin, secondée par M. L. Grand, M. J. B. Seguin, actuellement résidant en France est nommé membre correspondant de la Chambre Syndicale.

Sur motion dûment secondée, MM. Félix Limet et A. Coutin sont nommés par le Président membres d'un comité chargé de rédiger une adresse à la Cie Générale Transatlantique suivant les vues exprimées dans le Rapport présenté en cette séance par MM. L. Grand, P. Poutz et F. Laborde.

Ledit comité est aussi chargé de formuler une adresse au Gouvernement français dans le but d'obtenir la subvention nécessaire à l'établissement de la ligne de steamers demandée dans le rapport précité.

L'ordre du jour étant épuisé le Bureau s'ajourne.

Rapport additionnel au Rapport présenté en la séance du 11 Janvier 1878.

A Messieurs le Président et MM. les membres du Bureau de la Chambre Syndicale consultative du Commerce Français à la Nlle-Orléans.

Messieurs,

Dans la séance spéciale du 11 janvier 1878, il vous a été présenté un rapport motivé par le projet de la Cie Génle Transatlantique d'établir une ligne de Vapeurs entre le Hâvre et la Nouvelle-Orléans.

Ce projet qui fut ensuite abandonné vient de se réaliser récemment, vous le savez, avec une modification que nous pouvons dire inattendue. Au lieu du Hâvre, c'est le port de Marseille qui a été choisi comme point de départ de la ligne, avec escales à Barcelone, Cadix, Ténériffe, St Thomas, Mayaguez, la Havane, la Nouvelle-Orléans, et le retour se faisant par la Havane, Cadix, Barcelone et Marseille.

Cette modification au premier projet était disons-nous inattendue, par ce que nous n'avons jamais eu en vue ici que le Hâvre. C'est en effet après Liverpool le port avec lequel nos relations sont les plus importantes. On ne supposait pas que la création d'une ligne sur Marseille pût révéler des besoins, sinon de même importance, du moins fort intéressants aussi.

C'est ce que l'évènement a prouvé. Dès le premier départ de la Nlle-Orléans, il s'est offert plus de marchandises qu'on ne pouvait en prendre, et de même pour les départs suivants s'en présente-t-il en même abondance et à un taux de frêt au-dessus des cours. Huiles, coton, suif, saindoux, grains, tabacs, farines, douvelles, tous nos articles d'exportation sont appelés paraît-il, à fournir leur appoint. Le coton pour Barcelone, cela va de soi naturellement. Pour Marseille, par contre, nul n'aurait supposé qu'il y eût eu une seule balle. Il ne s'en est pas fait une seule expédition depuis 15 ans que nous sachions. Dès le second départ, il y en a eu cependant 550 balles pour cette destination. Cela s'explique. Marseille est de 3 à 400 kilomètres plus rapproché de la Suisse que le Hâvre. Il ne fallait qu'ouvrir cette communication pour en démontrer l'avantage.

De même les farines qui, de St-Louis s'expédient à Marseille par New York, viennent-elles s'embarquer de préférence ici, où à un frêt égal, elles présentent un avantage à l'expéditeur par les moindres frais de transport au port d'embarquement. Marseille d'ailleurs ne nous met pas seulement en communication directe avec la Suisse par le midi de la France, c'est aussi le chemin de l'Italie qui nous demande constamment cotons et huiles. Il y a enfin les passagers pour l'Espagne, l'Italie et le midi de la France pour lesquels la ligne de Marseille est le chemin le plus court et le moins coûteux sous tous les rapports.

Le succès de ce nouveau service était ainsi assuré d'avance, il faut se hâter de le reconnaître. Nous n'en sommes par cela même que mieux autorisés à en dire autant par la comparaison de celui depuis si longtemps souhaité sur le Hâvre.

Votre comité s'inspirant à ce sujet de l'état de l'opinion publique, croit devoir ajouter qu'il n'est plus possible de différer l'établissement d'une ligne sur le Hâvre. L'intérêt même de la Cie Gle Transatlantique le commande en ce sens qu'au premier jour, la place laissée par elle vacante, peut être et sera très probablement occupée par une ligne étrangère. C'est en second lieu au plus haut degré l'intérêt de nos populations du Sud qu'aucun service ne rattache directement à la France.

Nous sommes ainsi à ce double point de vue l'écho du sentiment unanime en proposant à la Chambre d'adresser directement à la Cie Gle Transatlantique une demande que toute notre colonie française signera avec empressement.

Nous allons plus loin, tant nous sommes convaincus de ne servir ainsi que les intérêts de tous, dût une subvention être nécessaire pour les débuts de l'entreprise, nous n'hésiterions pas à la demander au gouvernement français.

Ce n'est pas en effet une question d'intérêt privé. Le but est d'établir des rapports directs avec toute la vallée du Mississipi qui ne s'approvisionne aujourd'hui des produits européens que par le port de New York, tandis que les ressources de cette grande contrée ne demandent qu'à s'échanger directement au profit de tous. C'est une chose singulière en effet que ce besoin si réel n'ait pas encore été apprécié comme il le mérite. Mais nous l'avons dit et nous le répétons, avec l'importance qu'a acquise la navigation à vapeur, une lacune si évidente ne peut plus rester longtemps sans être comblée. Partout où il y a un frêt à recueillir les steamers étrangers abondent. Il en sera de même pour Le Hâvre, qui ne peut être indéfiniment réservé à la Compagnie Générale Transatlantique, si elle ne s'empare au plus tôt de la position vacante.

Nous ne pouvons d'ailleurs que constater des améliorations depuis l'année passée, dans les conditions de notre port.

Les travaux à l'embouchure du Mississipi, interrompus pendant l'été, n'ont pas fait grands progrès.

Toutefois, la profondeur requise a été maintenue jusqu'à 22, 23 pieds, les navires passent sans difficulté, et la question, à ce point de vue, demeure résolue, quelques pieds de plus, qui seront d'ailleurs obtenus avant longtemps, ne faisant en réalité rien à l'affaire.

Les frais ont été diminués : Les droits de Port de 3 sous par tonneau ont été réduits à un droit fixe de Vingt Dollars pour les Steamers. Le compressage qui était de 75 sous par Balle n'est plus cette année que de 50 sous. Sur un chargement de 3 à 4000 Balles c'est un montant important.

Le charbon a été obtenu à $4 00 par tonne, mis à bord et arrimé, ce qui est l'équivalent de $3 50 le long du navire. Nous croyons que nul autre port ne l'obtient à meilleur marché. Le dernier mot toutefois n'est pas dit à ce sujet. Si le mouvement qui se fait à la Mobile pour en faire un entrepôt des charbons de l'Alabama réussit, ce sera une concurrence au charbon de Pittsburg de laquelle doit nécessairement résulter un abaissement de prix.

Votre comité Messieurs ne voit ainsi rien de plus à ajouter qui n'ait été relaté avec amples détails dans le Rapport déjà cité, et il ne lui reste qu'à conclure en proposant :

1° D'adresser une demande formelle à la Cie. G'le Transatlantique pour l'établissement au plus tôt d'un service bimensuel entre le Hâvre et la Nlle-Orléans comme têtes de ligne avec escales à Bordeaux en venant et la Havane au retour.

2° D'adresser en même temps au Gouvernement français une demande de subvention pour les débuts de l'entreprise. L'organisation d'un pareil service entraîne des dépenses considérables, et l'encouragement que nous sollicitons est largement justifié par l'importance des résultats à recueillir.

Signé : P. POUTZ, L. GRAND, F. LABORDE.

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1879.

Avez-vous jamais mangé une salade de Shadines!

Loi sur le revenu interne de 1879.

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les réglements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les réglements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et réglements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

Les photographies inaltérables par le procédé Lambert sont admirées des connaisseurs; on peut en voir des échantillons au studio de Lilienthal.

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressorts, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

—Une histoire d'enfant terrible qui a le mérite d'être vraie.

Mme X.... a, en visite chez elle, une amie de province, qui est venue passer quelques jours à Paris.

Mlle Loulou, âgée de cinq ans, assiste un jour à la toilette de la visiteuse, et, après l'avoir attentivement examinée pendant qu'elle se lavait les dents, et peignait sa brune chevelure :

"Ma tante, dit-elle, ne fait pas comme toi; elle prend ses dents dans sa main; et puis les frotte; ensuite elle attache ses cheveux à ce clou, et les peigne. C'est bien plus commode!...."

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1879.

A une réunion du Clearing House qui a eu lieu aujourd'hui, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Résolu qu'en vue de protéger les affaires de la communauté de cette ville de la calamité d'autres suspensions de banques et de ce qui nous paraît être une panique incompréhensible, amenant le retrait des dépôts de banques reconnues solvables et sûres, il est

Résolu, que les Banques du Clearing House ne devront pas payer, sur checks, plus de DEUX CENTS PIASTRES ($200) à aucun déposant, dans l'espace d'un jour. Tous autres paiements seront faits par checks certifiés qui seront reçus en dépôt par les banques membres du Clearing House. Cet arrangement sera temporaire et expirera SAMEDI le 29 courant. Les collections et remises seront faites comme d'habitude.

Signé I. N. MAYNARD, Secrétaire et directeur.

Toujours préparées; on n'a pas à les cuire, Shadines.

62—Une maladie qui ruine le système—Toute fonction est dérangée, tout nerf est détendu, tout muscle et fibre est affaibli par la fièvre. C'est, en fait, une maladie qui, si elle n'est arrêtée, brise éventuellement le système. Dans tous ses types et dans toutes ses phases, elle est dangereuse, destructive. La stupeur, le délire, les convulsions l'accompagnent souvent et causent une dissolution rapide. Mais quand elle est combattue par les "Hostetter's Stomach Bitters" elle n'a plus de soutien dans le système et tout vestige de fièvre en est extirpé. Ce spécifique bénin, fébrifuge et préventif du redoutable fléau est reconnu non seulement dans nos propres limites, mais encore dans les régions tropicales et régent d'une manière effrayante les fièvres intermittentes et rémittentes, comme un sûr antidote contre le mal d'infection et un moyen sur lequel on peut compter pour combattre les désordres du foie, de l'estomac et des boyaux que provoquent une atmosphère viciée et une eau altérée par des miasmes corrupteurs. Tous les émigrants et voyageurs devraient toujours en avoir une provision.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends; j'essaierai des Shadines.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dyssenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Le taux de la mortalité dans notre pays devient terriblement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année sans causes [illegible] raisonnables, et la mort résultant généralement de [illegible]. En cette saison de l'année spécialement, les rhumes sont [illegible] et communs que dans les âges [illegible] chaque jour nous sommes exposés à ne pas voir les dangers qui nous menacent et [illegible] trop tard, la fièvre ou les désordres de poumons [illegible] déclarés. Des milliers de gens par [illegible] la vie de cette manière tous les hivers, quand [illegible] usé du Sirop Allemand de Boschee, une guérison en eût été un sûr résultat. [illegible] grande dose de drogues et de consultations médicales. Pour tous les maux de gorge et de poumons, le Sirop Allemand de Boschee a été reconnu comme la plus grande découverte de ce genre en médecine. Tous les droguistes dans ce pays vous en attesteront le merveilleux effet. Plus de 950,000 bouteilles ont été vendues l'an dernière sans qu'il y ait eu un malade échoué. Essayez le sirop.

Décédée, hier 19 mars, à 7 heures du soir, à l'âge de 14 ans et huit mois, MARIE CORA ANDRY, fille de feu Southène Andry et de Louise Emma Desforges. Les parents et amis des familles Andry, Desforges et de Quesnay sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures et demie, de l'encoignure Claiborne et Kerlerec.

Décédé hier, à 6 heures du matin, à l'âge de 9 mois et demi, FRANCISCO FERNANDO, fils d'EDUARDO VILLA et de JUANA FERNANDEZ. Les amis et connaissances des familles F. Suares, Manuel R. Fernandez et Juan Villa sont respectueusement invités à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 20 mars, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Dauphine, No 271, entre Ursulines et Hôpital.

Falleció ayer, á las 6 de la mañana, á la edad de 9 meses y medio, FRANCISCO FERNANDO, hijo de Eduardo Villa y Juana Fernandez. Los amigos y conocidos de las familias F. Suares, Manuel R. Fernandez y Juan Villa, son respetuosamente invitados á asistir al entierro que tendrá lugar hoy, 20 de marzo de 1879, á las 4 de la tarde. El cuerpo está expuesto calle de Dauphine No 271, entre Ursulinas y Hôpital.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont invités à se réunir à l'Asile, VENDREDI prochain, 21 du courant, à 7 heures P. M. pour procéder à l'organisation de notre Fête Champêtre, qui doit avoir lieu aux Fair Grounds, le 27 avril 1879.

Par ordre du président, J. SCHWEITZER.
L. Simon, Secrétaire. 20mars—3f

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE, (CASERNES ET VERSAILLES.)

QUATRIEME GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE ANNUELLE, Le Dimanche, 20 Avril 1879, —AU— MAGNOLIA GROVE, DANS LES CASERNES DES ETATS-UNIS. (Coin Délery et Levée).

COMITÉ D'ARRANGEMENT : ALPHONSE FELTZ, Chairman; Justin Arru, François Dufrêche, Victor Cleutat, Jacob Alt, Sébastien Roy, Henri Doura, Auguste Cassiot, Albert Dazet, Pascal Lakens.

NOTA—Les Cartes vendues pour le "Pique-Nique" qui devait avoir lieu le 30 juin 1878 seront reçues comme les nouvelles, mais aucune carte complimentaire émise alors ne sera acceptée.

Prix du Billet : 50 cents. Dames et Enfants : Gratis.

Aucune Dame ne sera admise sans un cavalier.

Par ordre du Conseil d'Administration. PAUL ESTEBEN, Président. T. D. SEGHERS, Secrétaire. 20mars—

La Banque du Sud en liquidation.

AVIS.

Les personnes qui ont fait des dépôts spéciaux de boîtes et de paquets sont prévenues que, par ordre de la Quatrième Cour de District de la paroisse, les dits dépôts leur seront remis, sur preuve d'autorité pour recevoir, à la maison de banque tous les jours, entre midi et deux heures, sur leur reçu.

Nouvelle Orléans, 19 mars 1879.
Pour les commissaires, E. BERMUDEZ, Avocat.
Pour le Shérif Civil, BREAUX, FENNER & HALL, Avocats. 20mars—15f

Taxes et Licences pour 1879. Département des Finances. Hôtel-de-Ville, Nlle Orléans, 20 mars 1879.

Il ne reste plus que quelques jours pour payer les taxes de ville de 1879 sans pénalités, le 31 du présent mois de mars étant le dernier jour. Les licences pour 1879 étaient dues le 28 février, et la liste des délinquants de fait maintenant pour exécution avec pénalités.

On évitera et frais et embarras en payant immédiatement.

ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances. 20 mars—10f

AVIS. Nlle-Orléans, 19 mars 1879.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de John Hula, par l'entremise de la Island City Savings Bank de Galveston, Texas, la moitié du billet No 41,220, tirage à numéro simple, classe "C," dans la loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de DIX MILLE PIASTRES, mardi, 11 mars 1879, le dit billet ayant coûté la somme de UNE PIASTRE, au bureau de J. D. Sawyer, 111 Market Street, Galveston, Texas, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation aux bureaux de la Compagnie.

W. M. WALDO, Caissier, Germania National Bank. Nouvelle-Orléans, Le. 20 mars—3f pa J S D.

La barque française COMTESSE DUCHATEL, capitaine DUPONT, venant de Bordeaux, commencera son déchargement le LUNDI 24 du courant, au pied de la rue Hôpital, second district.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.

SCHMIDT & ZIEGLER, 49, 50, 51, 55 rue Peters.

Ni les consignataires, ni le capitaine de la barque française COMTESSE DUCHATEL, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

SCHMIDT & ZIEGLER, 49, 50, 51, 55 rue Peters. 20 mars—3f

Cotton seed meal Distributors. (Seule machine en opération qui ait eu du succès.)
WAGONS, CHARRETTES, BROUETTES. Graisse d'essieu de Hedley (un article supérieur).
BODLEY BROTHERS, 127 rue de la Commune. 20 mars—1m

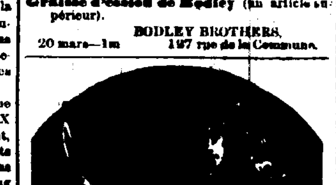

Ayer's Hair Vigor,

POUR RENDRE AUX CHEVEUX GRIS LEUR VITALITÉ ET LEUR COULEUR NATURELLE.

C'est une préparation des plus agréables qui est tout à la fois inoffensive et effective pour la conservation des cheveux. Elle donne, avec l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse, aux cheveux rouges, gris, d'une teinte légère ou passée, une riche couleur brune ou très noire, comme on peut le désirer. Par ce moyen les cheveux clairs s'épaississent et il est remédié souvent, non toujours cependant, à la calvitie. Le Hair Vigor arrête immédiatement la chute des cheveux et donne lieu à une nouvelle croissance dans tous les cas où les glandes ne sont pas détériorées; tout en donnant aux cheveux malades, faibles et cassants, ou autrement malades, une vitalité, une force et une souplesse extraordinaires.

Le Vigor nettoye le cuir chevelu, guérit et empêche la formation de la crasse et de la teigne; et par ses vertus rafraîchissantes, stimulantes et adoucissantes, il fait passer la plupart des humeurs et des maladies particulières à la peau du crâne, le tenant frais, propre et doux, conditions avec lesquelles les maladies du cuir chevelu et des cheveux sont impossibles.

COMME PRÉPARATION POUR LES CHEVELURES DES DAMES

Le Vigor est incomparable. Il est sans couleur; ne contient ni huile ni teinture, et ne salira pas le linge le plus fin et le plus blanc. Il répand un parfum agréable et durable, et comme article de toilette il est économique et sans pareil dans son excellence.

PRÉPARÉ PAR LE Dr J. C. AYER & CO., LOWELL, MASS.

Chimistes pratiques et analytiques.

Vendu par tous les droguistes en tous lieux. 20mars—4

A VENDRE,

En lots au gré des acheteurs, les célèbres GRAINES DE COTON Champlin Prolific, CHAMPLIN PROLIFIC COTTON SEED. LEHMAN ABRAHAM & CO. 16 mars—6

AVIS.

Un homme d'un âge mûr, très sobre et pouvant donner de bonnes recommandations, voudrait trouver à s'employer dans une maison où on l'utiliserait pour tous les services auxquels il est apte. Son but est plutôt de trouver une occupation que de gagner un salaire. S'adresser par lettres aux initiales B. A. L., laissées soit au bureau de l'Abeille soit à la Poste. 19 mars—10 fois

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont prévenus que pendant l'absence temporaire du Dr D'AQUIN, le service médical à domicile pour la partie inférieure de la ville, se fera par le Dr F. DE ROALDÈS, No 73 rue des Remparts. Par ordre du Président, J. SCHWEITZER. Le Secrétaire, L. Simon. 19mars—5f

VINS DE BORDEAUX.

En débarquement du navire Ste-Geneviève.

100 Bques VIN CASTELFRANC,
20½ " POMPIGNAC,
20½ " VIN BLANC,
100 Caisses VIN ST-JULIEN F. S.
100 " CHATEAU DILLON
50 Caisses ABSINTHE, E. PERNOD,
134 " CERISES A L'EAU-DE-VIE,
70 " EAU DE VICHY.

—EN MAGASIN—

300 Futailles vin de table, WALTER & CO
50 " Vin de Sherry, F. FERRER.
50 Bques Côtes de Fronsac, SEIGNOURET.
20 " Château Dillon, do
100 Caisses Vermouth, MARTINI, SOLA & Co
200 " do NOILLY, PRAT & Co
100 Futailles Eau-de-Vie, OTARD, DUPUY & Co.
300 de Bière de BASS & GUINESS STOUT
50 Caisses Liqueurs de MARIE BRIZARD.
50 " Moutarde française. &c., &c., &c.

A vendre par SCHMIDT & ZIEGLER, Seuls agents de Seignouret Frères. Nos. 49, 51, 53, 55 rue South Peters. 18mars—3f

PROFESSEUR.

M. SPATH, professeur de français, d'allemand, d'anglais, de latin, de grec et de piano. Prix modérés. S'adresser, Passage de la Bourse, No 121, au 1er. 18 mars—10f

BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Dépositaire des Etats-Unis. Nous sommes prêts à remplir tous les ordres pour des BONS DE 4 POUR CENT DES ETATS-UNIS. Les Bons des Etats Unis de 1867 portant 6 0/0 d'intérêt rachetés et non rachetés seront pris en paiement. 11 mars—1 m.

Marchandises de Printemps. A. GEIGER 33 ....RUE DE CHARTRES.....33 Marchand de Draps fins, Casimirs et Etoffes pour tailleurs.

Ayant reçu tout mon stock de marchandises étrangères et américaines pour vêtements d'hommes et d'enfants, j'invite le public à venir les examiner et à prendre connaissance de mes prix. Je suis heureux de pouvoir dire que je suis en mesure de rivaliser avec quelque marchand que ce soit en ce qui concerne mes Etoffes et mes prix. 1er mars—1m. PP.

Dentistes.

JOSEPH BAUER, DENTISTE, 130 - - - Esplanade - - - 130 Près Remparts. 21 fév 3m D Ma J

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES No 12 rue Dauphine, immédiatement après les édifices formant l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

150........CANAL........150 DENTS ARTIFICIELLES Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées en or, argent, caoutchouc et celluloïde. Dents naturelles cariées Nettoyées et plombées de manière à les faire servir pendant des années. Extraction de dents sans douleur. Toutes opérations faites à des prix qui défient la concurrence.

Venez examiner mes dentiers-modèles, ainsi que ma médaille pour les meilleurs dents artificielles et mon diplôme du "Dental College." G. P. MALONEY, 150 Canal, près Baronne. 29j an—

JAMES S. KNAPP, D. D. S. Au même endroit, 15 rue Baronne. Aucune promesse de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, de faire toute espèce d'opération, sans causer de souffrances, ou de montrer des choses extraordinaires sur le papier. Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux. Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures. Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15. 16 jan—6m

DENTAL PLACE, 19 . . Esplanade . . 19 C. C. LYON, DENTISTE A repris l'exercice de sa profession. 15janv—3m

Agence de Travail.

Avis aux Planteurs. Je fournirai aux planteurs les meilleurs travailleurs de couleur pour la canne et le coton, en familles, ou isolément, hommes et femmes, en les envoyant à la Nlle-Orléans, au Dépôt du chemin de fer, aux bateaux à vapeur ou sur les habitations, comme on le voudra. Les ordres devront être adressés à Mobile, Ala., No 35 St-Emanuel street. Un fort escompte sera accordé aux planteurs qui demanderont à la fois vingt (20) travailleurs ou plus. EDWARD R. TWITTY, Agent du travail. 18 mars—1m.—D M J.

Vaccination.

MMES GAGNANT et RAUSSET, accoucheuses reçues des facultés de médecine de Paris et de la Nouvelle-Orléans, annoncent au public et aux Dames de leur clientèle en particulier qu'elles vaccinent tous les MERCREDIS à midi. Résidence, rue des Remparts Nos. 187 et 189, entre Dumaine et St. Anne. 11 mars—3m.-Mar.-J.-D.

URSIN DELLANDE, FABRIQUE DE CIGARES, 434....RUE ST-CLAUDE...434 Entre St-Antoine et Bagatelle. Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock : environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus. 28 janv—1 an—D.M.J.

MATELAS A Prix Extraordinairement Réduits CHEZ DONAHOE Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés. 44......RUE DE CHARTRES......44 Près Douane. Venez les voir. J. J. DONAHOE. 1er mars—au 12 nov—DMaJe

A VENDRE. Pour cause de départ. Un Café-Restaurant, faisant de bonnes affaires et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour plus amples informations, s'adresser à B. M., boîte de poste 2817. 16mars—16, 20, 23

Brasseries, Marais Street Steam Brewery H. F. STURCKEN, 20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS. Entre Conti et St-Louis. 4 fév—1an—D.M.J.

J. H. AUDIFFRED Successeur de J. Montané MARECHAL-FERRANT, 236..........Rue Royale..........236 Entre Esplanade et Frenchmen. Chevaux ferrés dans le plus bref délai. 28 fév.—1an.D M J

Vincente Ranna, (DIPLOMÉ.) Médecin Vétérinaire et Ferreron, 185.......REMPARTS.......185 Entre Toulouse et St-Pierre. Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux. Les ordres du public sont exécutés et soumis avec une grande promptitude. [illegible] 1anDMaJ

AU COIN ROYALE & Ste-ANNE NEW ENGLAND GENERAL SHOE AGENCY Réduction extraordinaire!

Chaussures! Chaussures! STOCK IMMENSE et VARIÉ. Pas de humbug! Vrai bon marché! Victoire moins facile

Le Monde industriel dans l'arène 487 compétiteurs en ligne!!! VERDICT UNIVERSEL Elégance! solidité et prix impossibles.

GRANDE RÉCOMPENSE Aux Expositions Internationales PHILADELPHIA 1876 PARIS 1878

Chaussures! Chaussures! Consultées [illegible] Impossible.

Mères de familles! Consultez vos intérêts. Veillez à votre santé. Achetez les chaussures vissées par la nouvelle patente. Approuvées par la Commission Sanitaire Internationale exigez toujours l'étampe du New England Shoe Agency. VENEZ, VENEZ,

AU COIN ROYALE & Ste-ANNE

(AVIS.) Nous ne croyons point utile d'énumérer le nombre ou le nom des différents manufacturiers que représente l'agence, mais nous tenons à informer le public, que nos marchandises proviennent directement des premiers manufacturiers des deux continents, ne sont point engloutiées par des frais onéreux, et peuvent être livrées à notre clientèle à des prix variant de 15 à 25 pour cent plus bas que toute autre maison.

Nos maisons de Boston et de Philadelphie possèdent tous les avantages, que peut donner une résidence permanente dans les districts manufacturiers, le commerce de chaussure comprendra qu'il est plus avantageux de sauver leurs ordres, par notre intermédiaire, à M. Angaud fils, de Boston, auquel une expérience dans le détail en cette ville lui permet, mieux qu'à qui que ce soit, de connaître les besoins du commerce.

M. E. Maître, commis de débarquement, délivrera les marchandises sur le Landing, à l'arrivée de chaque steamer.

E. ANGAUD, 9 mars—D. Mar J.

MAISON C. ROUYER, COIN CONTI ET CHARTRES, NOUVELLE-ORLEANS.

M. C. ROUYER prévient sa nombreuse clientèle ainsi que le public en général, que Mme Rouyer de retour d'Europe et de Hood, où elle a fait tous ses achats sur commande, qu'il est prêt à offrir ces marchandises à un prix excessivement réduit; son assortiment consiste en un choix très recherché de montres, pendules, bijoux, qui ne peuvent être surpassés pour la fraîcheur, la variété et le bon goût, également Orfèvrerie Couverts et Services de table, en véritable ALFENIDE.—Articles d'optique; Spécialité pour les lunettes et le pince-nez; Change et pose de verres de lunettes adaptés pour toutes les vues. Le public est prié de visiter son magasin et d'examiner son nouveau stock afin de se convaincre que rien n'est exagéré et que tout est vrai, qu'il défie réellement toute concurrence.—Tout objet est garanti.—Réparations de montres, pendules, bijoux et lunettes.—Renouvelage de couverts et d'orfèvrerie, articles d'Eglise, etc., etc. Achat de vieil or et de vieil argent. 19déc—3m—D Ma J

ALLEZ VOIR —LA— Nouvelle Machine à Coudre DAUNTLESS.

C'est la plus facile et la plus légère à manier. La navette contient plus de fil que les autres, et est la seule qui n'ait pas de trous à enfiler. Il n'y a que l'aiguille à enfiler. Toutes les pièces sont d'acier, et la Machine est garantie pour cinq ans.

Prix de la Dauntless, avec table à rallonge et cinq tiroirs et couvertures en noyer, y compris tous les accessoires.....$35 comptant.

DÉPOT des célèbres Machines DOMESTIC. Machines véritables de SINGER, WHEELER & WILSON No 8, GROVER & BAKER, HOWE et WILSON IMPROVED, à des prix très réduits. Machines de seconde main, depuis $10.

V. WEHRMANN, 135, rue Royale, N. O. 23fév—3mDMJ

COW PEAS. COW PEAS.

Grand stock en magasin, grossi par de constantes arrivages, à vendre en lots au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché. J. R. KENT & CO., 45 rue Tchoupitoulas. 22fév—1mPP

V. MERLE. Marchand-Tailleur.

Prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir les dernières nouveautés de marchandises françaises et anglaises les plus belles qui n'aient jamais été importées, qu'il vendra à des prix excessivement réduits. Tout sera confectionné au dernier genre des modes de Paris, Londres et New York. Le travail sera exécuté par des ouvriers de première classe. Un des [illegible] la Bourse au Coton, 223 rue Gravier. 15 mars—1mPP

LIBRAIRIE FRANÇAISE. HÉBERT & Cie., 59 Rue de Chartres, coin Bienville. NEW-ORLEANS, LA.

Manuels de la Collection Roret.

Distillation des Grains et Melasses, 1 volume et atlas		$2 00
Vinaigrier et Moutardier	1 vol.	1 [illegible]
Amidonnier et Vermicellier	1 do	1 [illegible]
Limonadier, Glacier	1 do	1 [illegible]
Photographie	1 do	1 [illegible]
Bibliothèque expliquée	1 do	1 [illegible]
Physique amusante	1 do	1 [illegible]
Théâtral et du Comédien	1 do	1 [illegible]
Savonnier	1 do	1 [illegible]
Chaufournier et Plâtrier	1 do	1 [illegible]
Fleuriste et Plumassier	1 do	1 [illegible]
Eaux et Boissons gazeuses	1 do	1 [illegible]
Oiseleur	1 do	1 [illegible]
Brasseur	1 do	1 [illegible]
Vétérinaire	1 do	1 [illegible]
Fabricant et Epurateur d'Huile	1 do	1 [illegible]
Armurier, 2 volumes reliés	2 do	3 [illegible]
Artificier	1 do	1 [illegible]

Bibliothèque du Jardinier et du Cultivateur.

Le Bon Jardinier—1879	1 vol.	$2 00
Choux (le), sa culture et emploi	1 do	[illegible]
Tabac (le), sa culture	1 do	[illegible]
Asperge	1 do	[illegible]
Rosier (le), sa culture	1 do	[illegible]
Rosier, taille et culture de l'Oranger	1 do	[illegible]
Fraisier (le), sa culture	1 do	[illegible]
Alimentation du Bétail	1 do	1 [illegible]
[illegible]	1 do	[illegible]
L'Abeille italienne	1 do	[illegible]
Guide pour l'achat et l'emploi des engrais chimiques	1 do	[illegible]
Guide pratique de l'Agriculture	1 do	1 25
Conseils aux Educateurs des Vers-à-soie	1 do	[illegible]
Education du Lapin Domestique	1 do	1 40
Arbres Fruitiers	1 do	[illegible]
Lapins, Dindons, Oies et Canards	1 do	[illegible]
Porcs, Bovins	1 do	[illegible]
Les Engrais	1 do	[illegible]
Chimie du Sol	1 do	[illegible]
Champignon Comestible	1 do	[illegible]
Culture du Coton, Guide pratique	1 do	[illegible]
Culture de la Canne à Sucre, Guide pratique	1 do	[illegible]
Fraisier et Maladies de la Vie	1 do	[illegible]
Vins Factices, Guide pratique	1 do	1 [illegible]
Maladies des Vignes et des engrais chimiques	1 do	[illegible]
Par Ger. Ville	3 do	3 00

Papeterie, Fournitures pour Ecoles. Papiers peints, Papiers peints, AU RABAIS!!!

Pension privée. MADAME VEUVE ANDRÉ GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. [illegible]

ENCORE UNE VICTOIRE! Grand prix d'honneur DÉCERNÉ A L'ETOILE ROUGE A l'Exposition de 1879. OPINIONS DE LA PRESSE.

L'exposition qu'a fait M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, surpasse en variété tout ce qui a été fait à l'Exposition de Paris ou à celle de Philadelphie. DEMOCRAT du 26 février.

Jamais vit-on une plus belle variété de chaussures, qu'à l'Exposition qui a lieu en ce moment à la Nouvelle-Orléans, où l'immense étalage de l'Etoile Rouge fait l'admiration de tous. CHICAGO JOURNAL.

Nous apprenons avec plaisir que les juges ont décerné le Ruban Bleu à M. Durieu. L'ABEILLE.

L'Etoile Rouge fait un splendide étalage dans le département C. N. O. DEMOCRAT.

M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, mérite les louanges de la presse pour son activité et son énergie. Le splendide étalage qu'il fait à l'Exposition prouve son bon goût et nous dirons hardiment que, si tous les commerçants de la Nouvelle-Orléans déployaient la même activité que lui le commerce y serait plus prospère. CINCINNATI COURIER.

Pour une complète description des articles contenus dans toutes les vitrines de l'ETOILE ROUGE, durant la dernière Exposition, nous référons les lecteurs au Democrat du 26 Février 1879.

NOUVELLES CHAUSSURES! NOUVELLES CHAUSSURES! Arrivant par steamers et par chemin de fer.

BOTTES bronzées, pour bébés, .. enfants. .. bébés. .. bébés. dorées .. argentées .. .. enfants. .. dames .. en chevreau français pour dames. .. en Tampico .. à Box-toe .. cinquées

PANTOUFLES AIMÉE (bleues) .. (roses) .. (blanches) .. (bronzées) Chevreau, [illegible] .. .. 10 vrilles. Basses à Box toe. .. avec boucles.

Grande variété de Pantoufles de toutes couleurs, pour Bals et Soirées.

NOUVELLES CHAUSSURES POUR MESSIEURS.

OXFORD ties en veau. ESCARPINS en maroquin. BRODEQUINS cousus, veau français. BOTTINES basses .. américains } Articles à box-toe } à $3 00 .. chevreau frappé imitation } la paire. BOTTES .. hautes en couleur. BOTTINES à vis à $2 50 la paire. .. unies en veau. .. à Box-toe New-York walkers. BRODEQUINS en veau ciré. .. chevillés.

$1 50! $1 50 La paire, seulement.

Pour une bonne bottine de travail. BOTTINES pour garçon à $1 60, $1 25 et $1 50 la paire.

Notre assortiment de BALMORALS comme pour garçons est ce qu'il y a de mieux fait, chaque paire est garantie sous tous les rapports.

Nouveaux arrangements.

Les dames seront charmées d'apprendre que grâce à nos nouveaux arrangements nous aurons bientôt en magasin la plus belle botte en chevreau Talon Louis XV, qui ait été encore vendue à la Nouvelle-Orléans.

L'arrivée de cette nouvelle chaussure sera annoncée spécialement.

Nos amis de la campagne sont prévenus que leurs ordres seront fidèlement exécutés.

Nous envoyons des CATALOGUES PRIX-COURANTS dans toutes les parties du pays.

Tous les chars allant rue du Canal vous déposent à une rue de l'ETOILE ROUGE.

Tout le monde va à L'ETOILE ROUGE Parce qu'on y vend toujours du bon.

Le Magasin à la mode c'est L'ETOILE ROUGE.

Tout le monde va à L'ETOILE ROUGE Parce qu'on y vend toujours du bon.

Toutes les communications doivent être adressées à ARTHUR DURIEU, Propriétaire de l'Etoile Rouge. Coin DOUANE et BOURBON, NOUVELLE-ORLEANS, Lne. 1er nov—

BUREAU DE BILLETS DE CHEMINS DE FER DE BARNETT, Au No 143 de la rue de la Commune—En face l'Hôtel St Charles. BILLETS ACHETÉS, VENDUS ET ECHANGÉS. 14mars—au 1er sept—DMa

ALLSOPP'S INDIA PALE ALE. Mis en bouteille par E. & J. BURKE, Dublin, Liverpool, Londres et célèbre dans le monde entier. A VENDRE PAR PAUL GELPI & BRO., 16 fév—1m—PP.

Grenadines Noires. Nous offrons maintenant aux acheteurs un ASSORTIMENT très complet de GRENADINES NOIRES BROCHÉES ET UNIES, AUSSI TISSUS POUR DEUIL. D. H. HOLMES 155 rue du Canal. 13 rue Bourbon. 16 mars—

LE MAGASIN BLEU! Coin Orléans et Claiborne est en liquidation. On y vend des souliers bien au-dessous du prix coûtant. Allez-y le plus tôt possible. 12 mars—1 m.

RESTAURANT BOUDRO. LAC PONTCHARTRAIN. Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.

Rien ne sera épargné pour donner tout le confort possible aux visiteurs des bords du lac qui patroniseront la maison. Pour commande de dîners, s'adresser au restaurant de LÉON 23 rue St Charles. Prix modérés. ALEX. MAUSSÉ & Cie., Propriétaires. 16 mars—1m

Avis aux expéditeurs de frêt au Têche et à Vermillion.—Le frêt de la Nouvelle-Orléans pour le Têche sera pris jusqu'à nouvel avis à 50 pour cent au-dessous des taux établis, à l'exception des machines, du bois, des briques, des perches pour cercles et autres articles de tonnellerie lesquels seront transportés à 33 1/3 pour cent au-dessous des taux établis. Le frêt du Bayou Vermillion sera pris à des taux spéciaux. Les passagers pour le Têche trouveront à Morgan City des bateaux pour leur destination, tous les jours excepté le dimanche. 7 mars— PHARR LINE STEAMERS.

B. POMÈS, Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail. Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux grocerics le bois de première qualité tout scié et fendu par cordes. Mesure garantie. Bois de pin $5, cypre $5.50, chêne $6.50, frêne $6. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. 6mars—au 8 février

A VENDRE. Un MAGASIN situé dans la paroisse Assomption, à 1 1/2 mille du village de Napoléonville. Pour plus amples informations s'adresser par lettre à A. JUGE, Assomption P. O. Ou chez GLAUDOT & LEVY, 114 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 15 mars—6f

POUR AVOIR ABSOLUMENT LES MEILLEURES PHOTOGRAPHIES Brevetées et à couleur fixe, ALLEZ CHEZ Lilienthal 121 - - - Rue du Canal - - - 121 8mars—3m

RAPPELEZ-VOUS, TOUS, QUE POUR Les toux, les rhumes Et toutes les affections de la POITRINE ou des POUMONS, Il n'y a pas de meilleur remède que cette ancienne et célèbre préparation si favorablement connue du public sous le nom SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGÉ. ESSAYEZ-EN. A vendre par A. CARROUCHÉ, agent pour la Louisiane, rue de Chartres 39. Aussi par tous les droguistes. 25 fév—1m

MEDAILLES Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

ALPH. WALZ, Propriétaire et fabricant du célèbre MALAKOFF BITTERS qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitters est spécialement propre à l'usage des familles.

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Gaff & Cie., pour la vente de la délicieuse bière AURORA LAGER BEER, en barils et en bouteilles. No. 20 rue Canal, entre Decatur et Chartres. 23 janv—1an

Le nouveau remède de la Louisiane.

Le plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la croupe, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc........C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par tant de gens de toutes classes de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE BY THE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Ev. [illegible] Vendu par tous les principaux [illegible]. Dépôt, rue du Camp No. 165, Nlle Orléans. 1er déc—6m. PP.

Le Dr A. CAPDEVIELLE A OUVERT un bureau de consultation au No. 32, rue St-Philippe, encoignure Chartres. Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures. Résidence—No. 114 rue Bourbon. 25 fév—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 20 mars—CLASSE No 66 Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10me	11me	12me	13me
59	3	33	14	69	9	18	54	69	72	70 21	58 21

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature Ce 19 mars 1879—4 heures P. M. ADAM GIFFEN, LOUIS R. PILIE, Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

J. LEVOIS 126, RUE DU CANAL 126, A MAINTENANT en magasin un grand assortiment de LINGERIE FRANÇAISE, consistant en Chemises en Percale Brodées à $9 la douzaine et au-dessus. Chemises en Percale Française, bordées de dentelles Valenciennes et Torchon. CHEMISES DE TOILE BRODÉES —ET— Peignoirs et Camisoles Bordés de DENTELLES qu'il offre à de très bas prix. 9 mars—

A vendre ou à louer.

La maison bien connue, le "Lake Park House", située à l'extrémité du Bayou St-Jean, comprenant les dépendances, hangars, jardins et lots pour bâtir, ameublement, installations complètes, nécessaires à un restaurant de première classe, et café. A vendre ou à louer à des conditions libérales. Des [illegible] JOHN FRANK, 142 rue Poydras. 13 mars—7f

FABRIQUE —DE— BOUCHONS —DE LA— NOUVELLE - ORLEANS. CIRCULAIRE.

Nous avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS tout le stock de BOUCHONS de notre succursale à la Nouvelle-Orléans, ainsi que notre clientèle. Nous remercions de leur généreux appui ceux qui nous ont accordé leur patronage et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs. WILLIAM KING & CO.

A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que notre fabrique à vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bref délai, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.

New Orleans Cork Manufactory, 41 ....RUE ROYALE......41 1er fév—3mPP

ARTICLES DE TAPISSERIES. A. Brousseau & Son. 17..........CHARTRES..........17 Vendent leur vaste stock de Rideaux en crin, Rideaux à matelas, Dentelles pour lit, [illegible] Tapis, Toiles cirées, Nattes en coco et en paille, Stores, Rideaux à ridelles, A des prix grandement réduits. Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont jamais été à la Nouvelle-Orléans. Venez voir notre assortiment. 16 fév—

VINS FINS Seignouret Frères,

Constamment Importés depuis 60 ans : CHATEAU DILLON, GRAND VIN HT. BRION, CHATEAU TALBOT, CHATEAU YQUEM, HT. SAUTERNES. CHAMPAGNES! DRY VERZENAY EXTRA DRY.

Seuls Agents à la Nlle-Orléans, Schmidt & Ziegler 49, 51, 53, 55 RUE PETERS. 25fév—1m

Meubles. F. EMY, Marchand de Meubles 180........Chartres........180 [illegible] un grand assortiment [illegible] pour, bois de rose et acajou, [illegible] aux prix les plus réduits. [illegible] de meubles. [illegible] d'échange au décompte. [illegible] 25 jan—1an—D Mar J